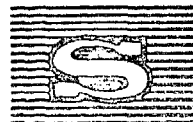


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12619
23 mars 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 DECEMBRE 1977, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA THAILANDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après un message du Ministre thaïlandais
des affaires étrangères :

"J'ai l'honneur d'accuser réception, en vous en remerciant, du texte de
la résolution 418 (1977) adoptée par le Conseil de sécurité le 4 novembre 1977
concernant l'embargo obligatoire sur les armes destinées à l'Afrique du Sud
et de vous faire connaître que la Thaïlande approuve ladite résolution et
tient à réaffirmer son appui constant aux efforts que déploie l'Organisation
des Nations Unies pour mettre fin à la politique d'apartheid du Gouvernement
sud-africain et pour éliminer la discrimination raciale dans le reste du
monde.

Le Ministre thaïlandais des affaires
étrangères,

(Signé) M. Upadit PACHARIYANGKUN"

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Pracha GUNA-KASEM